



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

ATTESTATION DE NON LOGEMENT

→ Qu'est-ce qu'une attestation de non logement ?

L'attestation de non logement est une pièce justifiant qu'un agent de l'Etat n'est pas logé par l'Administration. En outre, cette pièce est requise dans la procédure de bail à loyer et d'indemnité de logement.

→ Qui sont concernés ?

Les agents de l'État ayant recours à un bail à loyer en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir une attestation de non logement, le dossier doit être complet.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre trois (03) à cinq (05) jours.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une attestation de non logement sont les suivantes :

- ✓ Demande
- ✓ Déclaration sur l'honneur
- ✓ Certificat de Résidence du demandeur (moins de trois mois)
- ✓ Acte de nomination
- ✓ Avis de crédit récent
- ✓ Photocopie CIN

Chef de Division Gestion des Logements et des Bâtiments Administratifs



Service des Logements Administratifs Tsaralalana
Porte 06



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 200 12